



Municipalité de Napierville

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1^{er} projet de résolution no 2025-02-057 **pour un projet particulier de construction, de modification ou** **d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, aux personnes intéressées par un projet de résolution concernant un projet PPCMOI en vertu du règlement 404:

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution numéro 2025-02-057 concernant une demande en vertu du règlement numéro 404 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Objets du projet de résolution :

Que le projet vise à autoriser la construction de 20 bâtiments contiguës de 3 logements chaque, sur les lots 6 468 468, 5 827 212, et 5 824 718 du cadastre du Québec, situé entre la rue de l'Église et la rue Patenaude longeant le terrain d'Hydro-Québec, dans les zones P4-4 et P3-2, comprenant 93 cases de stationnement pour les occupants et 12 cases de stationnement pour les visiteurs. Les zones visées sont plus amplement décrites au tableau suivant :

Zones concernées :	P4-4 et P3-2
Zones contiguës :	P3-10 P3-9, S2-3, V1-1, P1-2, P4-1, S3-1
Endroit où se situe le site visé :	Entre rue de l'Église et rue Patenaude, longeant le terrain d'Hydro-Québec

Que les zones concernées et les zones contiguës par ce projet de résolution sont également décrites au croquis joint au présent avis.

Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

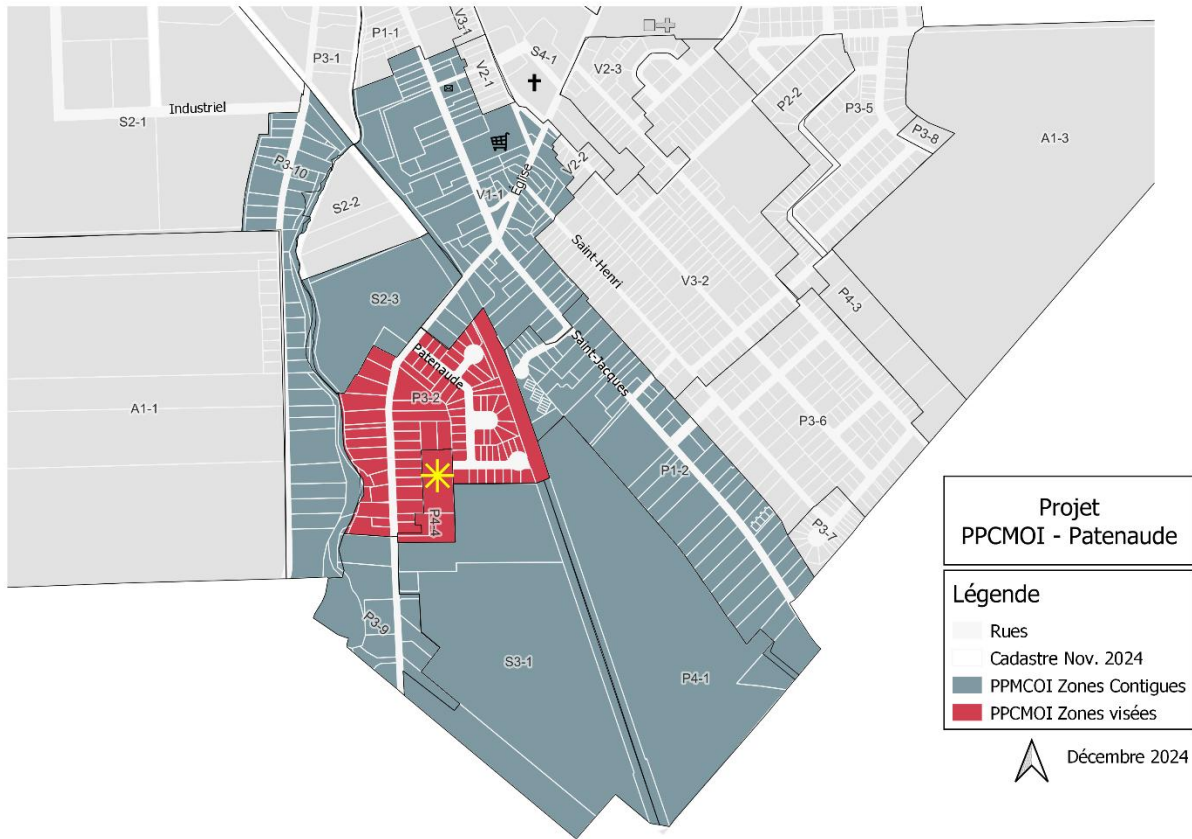
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le 20 mars 2025** à 19 h 00 à la salle du Conseil, située au 260, rue de l'Église à Napierville. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de résolution et l'illustration des zones visées par ce projet de résolution peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité ou au bureau du soussigné, situé au 260, rue de l'Église à Napierville (Québec) J0L 1L0, sur rendez-vous, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au urb@napierville.ca ou par téléphone au 450-245-7210.

LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE L'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ, SUR RENDEZ-VOUS, AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU

Donné à Napierville, ce 7 mars 2025.

Julie Archambault,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

ANNEXE A — ILLUSTRATIONS DES ZONES VISÉES ET CONTIGUËS



Zones visées	P4-4 et P3-2
Zones contiguës	P3-10 P3-9, S2-3, V1-1, P1-2, P4-1, S3-1
Site Visé	